



Newsletter des Services Droit des Jeunes n°10 - septembre 2010

## Sommaire

1. **EDITO** p.2
2. **AGENDA** p.3
3. **PUBLICATIONS** p.8
4. **COMMUNIQUE** p.13
5. **INFOS EN VRAC** p.16



## 2010, ANNÉE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POURTANT...

Par Bérénice De Gratie

Et pourtant ... dans notre pratique quotidienne, aujourd'hui et ici en Belgique, nous rencontrons des familles qui ne savent pas comment payer les fournitures scolaires de leurs enfants...

Et pourtant ... nous devons intervenir pour que des familles puissent bénéficier de leur droit aux allocations familiales voire à une bourse d'études...

Et pourtant ... nous accompagnons des jeunes pour faire valoir leur droit à l'instruction parce que, n'ayant pas eu un « parcours conforme », ils ne disposent pas de moyens financiers suffisants...

Septembre noir de rentrée scolaire difficile, mois où trop de familles peinent à nouer les 2 bouts,... Et cela, malgré l'existence de textes légaux, comme le décret discriminations positives ou le décret missions dont l'un des principaux objectifs vise à assurer à tous les élèves les chances égales d'émancipation sociale...

Au-delà de ces textes, dans la réalité, deux droits fondamentaux - le droit à l'instruction et le droit à l'égalité des chances - sont bafoués par manque de ressources financières.

En tant que travailleurs au Service droit des jeunes, nous pouvons contribuer à enrayer ce mécanisme. Nous voulons continuer à prendre des initiatives pour que l'école puisse jouer son rôle de moteur dans la lutte contre les inégalités et en faveur de l'émancipation.

Car chaque famille rétablie dans ses droits constitue une victoire contre la pauvreté, pour la dignité des jeunes...

[Communiqué de presse-Infor Jeunes : Rentrée scolaire : qu'en est-il des « sans le sou » ?](#)

# AGENDA

## FILM

### Illégal

Mercredi 6 octobre, c'est la sortie d'« Illégal » (UGC Toison d'Or et Arenberg), un film qui montre la dure réalité des centres fermés et du quotidien des sans-papiers. L'idée de ce film à murit dans l'esprit d'Olivier Masser, le réalisateur, lors d'une visite qui l'a choqué dans un centre fermé, « *J'y ai vu des enfants dans un milieu carcéral. Je suis papa, ça m'a marqué au fer rouge. Illégal est une réaction épidermique : savoir qu'un centre enfermait des femmes et des enfants innocents à quelques kilomètres de chez moi m'a révolté. Je n'avais qu'un seul moyen de réagir : utiliser la puissance du cinéma et faire un film. Si Illégal ne change pas les choses, j'espère qu'il incitera au débat* ». Si vous souhaitez participer à une soirée débat, le mercredi 20 octobre à 19 h au Cinéma Arenberg à l'occasion des 10 ans du JRS-BELGIUM ([www.jrsbelgium.org](http://www.jrsbelgium.org)) une projection du film aura lieu et un débat prendra place à l'hôtel de ville de Bruxelles.

**DATE** : 20 octobre 2010 à 19 h.

**LIEU** : Cinéma Arenberg, Galerie de la Reine, 26, 1000 Bruxelles.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** : inscriptions et renseignements à l'adresse [belgium@jrs.net](mailto:belgium@jrs.net) ou surfez sur [www.jrsbelgium.org](http://www.jrsbelgium.org), pour voir la bande annonce du film [cliquez ici](#).

## EXPO

### Expo interactive Melting Classes

Du 9 octobre au 25 novembre 2010, ChanGement pour l'Egalité (CGé) organise une Expo articulée autour du thème suivant, « l'interculturel à l'école et ailleurs ». « Comment favoriser l'accès au savoir des enfants issus de culture immigrées et de milieux défavorisés ? ». Si vous **vous interrogez** sur la cohabitation des cultures dans notre société et à l'école, visitez l'Expo Melting Classes avec ces 3 étapes de démarche interculturelle :

■ **Espace 1** : Préjugés, stéréotypes et discriminations

Animations proposées par les associations : Annoncer la couleur, CBAI, ITECO, SEFOP, Tervuren.

■ **Espace 2** : À la rencontre de l'étrangeté et de la position sociale de l'autre

Photos, écrits, vidéos, témoignages présentés par les associations partenaires : Ateliers du soleil, CASI-UO, CEDD Bruxelles, Collectif Alpha, CTL-Barricade, Lire et Écrire-Verviers, Le Foyer de Molenbeek, Le manguier en fleurs, le Théâtre Brocoli et la photographe Cécile Michel.

■ **Espace 3** : Démarches interculturelles à l'école et ailleurs

Présentation de projets (e.a: Projets *Langues et cultures d'origines*, .... et documentaires (*Racontes-moi ta langue, Bruxellois en classe..*) réalisés dans des écoles primaire, secondaire et supérieure de la Communauté française et ailleurs.

**DATE** : Expo ouverte et animée **SAMEDI 9 OCTOBRE** (entre 14h & 19h), **JEUDI 28 OCTOBRE** (entre 17h & 19h), et **JEUDI 11 NOVEMBRE 2010** (entre 9h et 17h).

L'exposition sera également partiellement visible entre le 9 octobre au 25 novembre 2010 du mardi au vendredi de 10 à 17h.

**LIEU** : La Fonderie, Musée bruxellois de l'industrie et du travail, Rue Ransfort, 27 à 1080 Bruxelles.

**EN SAVOIR PLUS**

## RENCONTRE

### Décrochage scolaire

Le phénomène du décrochage scolaire concerne de nombreux acteurs des secteurs de l'enseignement et de l'Aide à la Jeunesse. Porteurs de savoirs, d'initiatives créatives, ces acteurs se rencontrent pourtant peu. Le Service droit des jeunes de Mons vous propose donc une journée d'échange d'expériences et de réflexion.

**DATE** : mardi 12 octobre 2010 de 9h00 à 16h00.

**LIEU** : Ateliers de la Fucam, Rue des Sœurs Noires 2, 7000 Mons.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** : inscriptions et renseignements au numéro suivant 065/35.50.33. Pour consulter le programme [cliquez ici](#)

# FORMATION

## Droit des étrangers

Du 12 octobre au 14 décembre, l'ADDE organise une formation en 5 modules en droit des étrangers à Liège. Le 12 et le 26 octobre, deux modules seront consacrés au séjour, le 16 novembre, se déroulera le troisième module axé sur les statuts de protection. Le quatrième module, abordera le 23 novembre, le thème du travail et de l'aide social. Finalement le dernier module, le 14 décembre, traitera des questions de nationalités, d'apatrides et du droit international privé familial.

**DATES** : octobre à décembre.

**LIEU** : Maison des Sports de la Province de Liège, Rue des Prémontrés, 12, 4000 Liège.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**: [cliquez ici](#)

# JOURNÉE MONDIALE

## Refus de la misère

Dans le cadre de cette année européenne de lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale et de la Présidence Belge de l'Union Européenne, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) organise une journée afin de mobiliser tous les acteurs, citoyens et associations qui soutiennent les personnes souffrant de pauvreté. En Belgique, les statistiques révèlent qu'un Belge sur sept (15,2% de la population) connaît un risque accru de pauvreté. En région wallonne, environ 18 % de la population vit au seuil de la pauvreté. Réservez donc cette date et venez soutenir les personnes précarisées.

**DATES** : 16 octobre 2010 à partir de 11h00 et le 17 octobre 2010 à partir de 13h00.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**: Pour accéder à l'ensemble des infos [cliquez ici](#)

# THÉÂTRE

## Le cœur des enfants léopards

Le cœur des enfants léopards est la nouvelle création de la compagnie Hypothésarts. Wilfried N'Sondé raconte l'histoire d'un couple de jeunes ados qui se connaissent depuis qu'ils sont enfants. Avec elle, son amour depuis toujours, il tentera de se détacher de sa banlieue et montera à Paris étudier. Mais encore faut-il pouvoir s'arracher des H.L.M., de leur grisaille, de leurs stéréotypes qui collent à la peau et retiennent ces laissés pour compte. Un jour, elle décide de partir, de rejoindre son pays d'origine où tout reste à construire. Alors, les derniers liens qui les reliaient encore à l'insouciance de l'enfance se brisent. L'amour, ses fruits suaves de l'Afrique magnifiée et sa liberté sauvage, disparaît pour faire place à la plus brutale réalité. Vainement, il tentera d'y échapper, de ne plus songer à la douleur de l'amour disparu. Vient le temps de l'errance dans la désespérance. Ne plus penser... Tant et si bien qu'il commettra l'irréparable. Ne plus penser... Jusqu'à cette nuit où il tuera ce policier, un de ceux qui croient pourtant au bien-fondé de leur mission...

*« Comme une fiction fabriquée avec des éclats de réel, on ne pouvait imaginer une création plus sobre que ce spectacle profondément sincère qui invite chacun de nous à s'ouvrir face aux comportements ni parfaits, ni bons à rien, des ados. Avec générosité, leurs histoires faites de cicatrices et de joies ouvrent nos gouffres de malentendus sur cette jeunesse des banlieues ou des Cités. »*

**DATE** : 22 octobre 2010 à 20 h00 et 25 octobre à 12h 00vet 18h 00.

**LIEU** : le 22 au Cinex – Rue Saint-Nicolas, 84, 5000 Namur et le 25 à la Maison du Livre – Rue de Rome, 24-26, 1060 Bruxelles.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** : inscriptions et renseignements au 081/22.47.22 ou surfez sur [www.hypothesarts.be](http://www.hypothesarts.be)

# FORUM

## 2<sup>ème</sup> forum international des travailleurs sociaux de rue

Les équipes de Dynamo International et de Dynamo AMO en collaboration avec de nombreux partenaires, organisent à l'occasion de la Présidence Belge de l'Union Européenne et de l'année de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le 2<sup>ème</sup> Forum international des travailleurs sociaux de rue, « Paroles de rue : travail de rue, droits de l'enfant, pauvreté et exclusion sociale ».

**DATES** : du 26 au 30 octobre 2010.

**LIEU** : Bruxelles.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** : téléchargez la brochure [ici](#) et [téléchargez la fiche d'inscription](#)

# COLLOQUE

## Mamans mineures ; quel accompagnement ?

Ce colloque est organisé par le service TREMPLIN S.A.I.E. qui intervient à Bruxelles dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse sur mandat du SAJ ou TJ pour des jeunes et familles en difficultés. Ces 5 dernières années, TREMPLIN S.A.I.E. est intervenu 10 fois pour aider des mamans mineures avec leurs bébés. Les grossesses précoces demeurent une réalité et dans leurs actions, le service reste interpellé par la précarité dans laquelle certaines mamans mineures vivent. Le colloque abordera l'accompagnement spécifique dont ont besoin les jeunes filles mineures confrontées à une grossesse précoce. Actuellement, TREMPLIN S.A.I.E. organisent des rencontres échanges, supervisions avec des maisons maternelles, planning, SAAE, etc. si vous aussi vous agissez et intervenez auprès de ces jeunes mamans, n'hésitez pas à prendre contact avec eux.

**DATE** : mars 2011

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES** : [tremplinsaie@skynet.be](mailto:tremplinsaie@skynet.be) ou surfez sur [www.tremplinsaie.be](http://www.tremplinsaie.be)

# PUBLICATIONS

## DÉCRET INSCRIPTION : PLUS DE MIXITÉ OU MOINS DE LIBERTÉ ?

Par Khaled Boutaffala

La rentrée scolaire terminée, une première évaluation du 3<sup>ème</sup> décret inscription peut déjà avoir lieu. Il est clair qu'en l'absence de données chiffrées précises, cette évaluation ne sera que parcellaire mais elle pourra au moins préparer le terrain en vue d'une amélioration de ce décret. Ce décret inscription aura une nouvelle fois suscité pas mal de réactions parfois négatives mais la plupart du temps positives ou du moins des réactions visant à « laisser une chance à ce décret ». On peut déjà pointer certaines difficultés auxquels il faudra tenter de trouver une solution. La première est certainement celle de la gestion des inscriptions dans un nombre limité d'établissements qui étaient plus demandés que les autres. Ici, ce n'est pas le manque de place dans tout le réseau qui est mis en cause mais la volonté des parents d'inscrire leur enfant dans une école qu'ils estiment être une « bonne école ». Cette situation ne pourra s'améliorer que si tous les établissements atteignent la même qualité d'enseignement et disposent des mêmes moyens. Au politique donc de continuer à lutter contre ce système de marché scolaire et ainsi à remettre tous les établissements sur un même pied d'égalité. N'oublions pas qu'une des missions de l'école est d'**assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.**

Une autre difficulté aura été celle de la diffusion de l'information. En effet, même si le décret a eu l'avantage de répondre à un certain nombre de lacunes, la procédure actuelle est assez compliquée et implique de nouvelles notions et façon de procéder. Il est primordial d'avoir une communication accessible qui permette aux parents de comprendre facilement la procédure et les implications de leurs choix. Enfin, il est important que le politique continue dans ce sens et que des règles précises et plus égalitaires soient également d'application dès la maternelle ou le primaire où les problèmes d'inscriptions deviennent de plus en plus importants.

Le système actuel n'est donc pas parfait mais il aura au moins eu le mérite de mettre tout le monde sur un même pied d'égalité et à faire reconnaître l'intérêt de la mixité scolaire que de nombreuses personnes dénonçaient comme étant un nivellement vers le bas. Cette réflexion devra être approfondie, se faire avec le

monde scolaire mais également avec les associations de parents, les syndicats et les acteurs de terrains qui auront pu avoir échos des difficultés rencontrées par les parents dans la mise en place de ce nouveau dispositif. Soyons donc satisfaits mais restons vigilants à l'évaluation de ce Décret et aux évolutions qui pourront être apportées et cela dans le sens d'une école plus égalitaire et soucieuse de l'éducation qu'elle donne à ces enfants.

>>> Pour consulter l'article source, [cliquez ici](#) (pages 8 et 9)

>>> Pour plus d'info : [ici](#), [ici](#), [ici](#) ou encore [ici](#)

## **RECOMMANDATIONS SCOLAIRES :**

### **Quelques éléments pour baliser la problématique des exclusions scolaires**

**Par Khaled Boutaffala, Corinne Villée, Gaëtane Carlier,  
Sandra Gérard et Sybille Wilvers**

Lorsque les Services droit des jeunes constatent, avec d'autres acteurs de terrain, des problèmes récurrents, ils planchent sur la question et tentent de trouver des solutions.

Chaque année, nous sommes consultés très fréquemment au sujet de difficultés scolaires et plus particulièrement des refus d'inscription et des exclusions.

Ces rencontres avec des élèves, des parents et différents acteurs du et autour du monde scolaire (médiateurs, centre P.M.S, A.M.O, écoles de devoir, associations de parents, Délégué Général aux droits de l'enfant...) nous ont permis d'établir un certain nombre de constats et de réfléchir aux possibilités concrètes d'amélioration des procédures mises en place par le décret du 24 juillet 1997 dit décret « Missions ». Ces recommandations, les membres du SDJ les ont exposées à la Ministre Marie-Dominique Simonet lors d'une rencontre qui s'est tenue le 8 juillet 2010. De cette manière, nous espérons contribuer positivement à l'évolution des structures actuelles.

>>> Pour consulter les recommandations, c'est [ici](#).

## LES ROMS, LA BELGIQUE !

Dénoncer l'attitude de l'état belge vis-à-vis des « gens du voyage », c'est l'objectif de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH). En effet, selon Véronique Van der Plancke, avocate et vice-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), « *L'Etat belge, à des degrés divers dans les trois Régions, viole clairement la Charte sociale européenne* ».

Les gens du voyage, estimés à 15 000 en Belgique, sont pour la plupart des ressortissants européens, et vivent dans des habitations mobiles (caravanes, etc.). Toutefois, la législation belge montrerait certaines failles à l'égard de cette population en termes de protection sociale, juridique et économique. Manque criant de lieux d'accueil, recours disproportionné aux expulsions, obstacles à la domiciliation de ces personnes, non reconnaissance de l'habitat mobile comme logement ou encore la non-prise en compte de leur situation dans les législations urbanistiques, constituent les principales défaillances de la législation belge en la matière. Pour toutes ces raisons, la FIDH a déposé la semaine dernière une réclamation collective devant le comité des droits économiques et sociaux (un organe du Conseil de l'Europe). Selon Véronique Van de Plancke, cette réclamation collective ne viserait que les aspects liés au logement, Cependant cela permettrait d'élargir la réflexion sur les carences belges en matière d'accueil des sans abris, le manque de logements sociaux, etc. Précisons que si le Comité des droits sociaux considère que la réglementation belge en la matière n'est pas conforme à la Charte sociale européenne, l'Etat serait invité à revoir ses lois et pratiques mais cette procédure n'est en aucun cas contraignante.

>>> Pour en savoir plus sur les roms, leurs revendications et leur situation [consulter le dossier de Mrax](#)

>>> Pour lire les articles sources du Soir, cliquez [ici](#) et [ici](#)

>>> Pour consulter l'article de la libre, cliquez [ici](#)

# COMPTE RENDU : VOYAGE D'ÉTUDE

## LES DROITS DE L'ENFANT EN EUROPE DANS LA PRATIQUE

Par Maroussia Hayois

Du 30 mai au samedi 5 juin, différents intervenants sociaux (assistants sociaux, tuteurs, avocats, journalistes etc.) ont participé au voyage d'étude « sensibilisation mobilisatrice et citoyenne aux droits de l'enfant en Europe ».

Ce voyage a été organisé à l'occasion de la présentation, par le Gouvernement belge, du rapport quinquennal relatif à l'application dans notre pays de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE). Celui-ci a été examiné par des experts du comité des droits de l'enfant des Nations Unies, à Genève, le 2 juin 2010.

Les objectifs du voyage étaient divers : développer une sensibilisation « mobilisatrice » aux droits de l'enfant, comprendre les mécanismes internationaux d'implémentation des droits de l'enfant, découvrir la manière dont ces droits sont garantis, développer une réflexion à partir de notre place de travailleur social, de politique, de journaliste, ..., observer nos possibilités de poser un regard citoyen actif sur le processus de rapportage et les moyens d'utiliser les mécanismes internationaux de contrôle des droits de l'enfant dans nos pratiques professionnelles.

Les 19 participants ont donc eu la chance de se rendre au cœur de grandes institutions européennes qui se penchent quotidiennement sur la question des droits de l'enfant en Europe. Pour cela, ils se sont rendus à Genève et à Strasbourg. A Strasbourg, ils ont pu rencontrer, à titre d'exemple, des membres du Conseil de l'Europe et de la Cour Européenne des droits de l'homme. Quant à Genève, ils sont rentrés en contact avec des membres ONG ou d'institutions des Nations Unies,....

Bref, tout un programme qu'ils nous livrent dans le JDJ-296 du mois de Juin 2010.

>>> Lire l'article du JDJ de JUIN 2010 [Les droits de l'enfant en Europe dans la pratique](#)

## DÉCRET DES CLASSES-PASSERELLES

Dans notre newsletter précédente (Newsletter n°9 Mars/avril 2010), nous vous informions des recommandations faites par la Plate-forme Mineurs en Exil à la ministre de l'enseignement obligatoire, Madame Marie Dominique Simonet en janvier 2010. Ces recommandations ont été réalisées grâce à l'expertise d'acteurs de terrain fondée sur des années d'expérience auprès de ces mineurs étrangers et aussi au sein de classes-passerelles. Au cours de sa réunion de rentrée le gouvernement de la Communauté française le jeudi 26 août 2010 a décidé de subventionner 60 classes-passerelles pour l'année scolaire 2010-2011 à raison de 31 classes dans l'enseignement fondamental et 29 dans le secondaire. Le gouvernement a également planifié la révision du mécanisme d'insertion des élèves primo-arrivants. Dans sa liste de recommandations à la Ministre, la Plate-forme Mineurs en Exil mettait en exergue la problématique du critère de nationalité. Les mineurs étrangers provenant de pays « trop riches » n'ont pas accès aux classes-passerelles (seuls les mineurs issus de pays considérés comme en voie de développement ou en transition par l'OCDE y ont accès). Mais beaucoup d'autres points du décret sont également à réformer comme une pérennisation des classes-passerelles d'une année à l'autre, une revalorisation du statut de l'enseignant en classes-passerelles, etc. nous attendons donc de voir le résultat lors de la rentrée scolaire 2011.

>>> Pour consulter l'ensemble des recommandations visant à réformer le décret relatif aux classes-passerelles, [www.mineursenexil.be](http://www.mineursenexil.be), rubrique Qui sommes nous/recommandations.

>>> Pour lire un résumé de ces recommandations, merci de [cliquer ici](#).

>>> Pour parcourir la proposition du [décret classes passerelles modifié](#)

>>> Pour consulter l'article d'Alter Echos n°29407 mai 2010, [cliquez ici](#)

>>> Pour consulter la brève de la Libre Belgique c'est [ici](#)

>>> Liste des 31 classes-passerelles dans l'enseignement fondamental subventionnées par la Communauté française (26 AOUT 2010 – Arrêté du Gouvernement de la Communauté française) pour l'année scolaire 2010-2011, disponible sur [http://www.just.fgov.be/index\\_fr.htm](http://www.just.fgov.be/index_fr.htm)

!

# COMMUNIQUE

## COMMUNIQUE 10 SEPTEMBRE

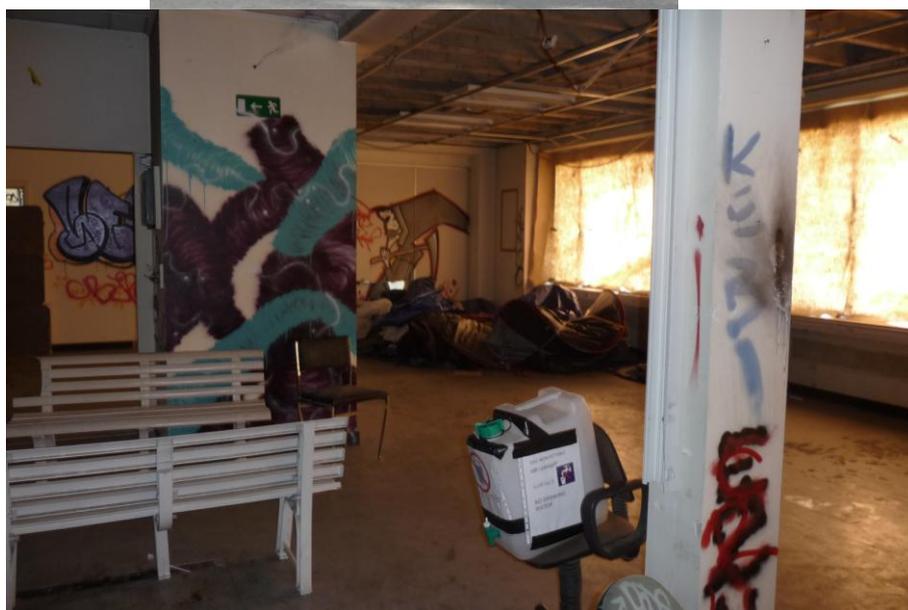
Crise de l'accueil :

*On leur refuse le droit à un logement,  
Ils ne peuvent même pas rester à la rue.*

Le Service droit des jeunes, la Plate-forme Mineurs en exil, et la Ligue des Droits de l'homme s'unissaient le 10 septembre dans un communiqué de presse afin de dénoncer le comportement des autorités belges face aux familles séjournant dans le parc Maximilien en face de l'Office des étrangers (OE). En effet, ces familles avec jeunes enfants ne recevant pas de désignation de la part de Fedasil, pour manque de place dans les centres, ont été contraintes de dormir dans des tentes devant l'OE et ce dans des conditions d'hygiène déplorable. Après un mois, la Ville de Bruxelles a décidé d'évacuer manu-militari leurs installations de fortune sans leur offrir la moindre solution de logement.



Au total, il aura été recensé 100 personnes dont 51 enfants. Après leur évacuation, grâce à la mobilisation de différentes organisations, les demandeurs d'asiles isolés ont pu trouver refuge à l'ULB pour la nuit. Ensuite, le « Collectif dignité » les a réorientés vers un squat en dernier recours où ils séjournent encore aujourd'hui. Les familles avec enfants, de leur côté, ont été dispatchées entre le SAMU social, l'hôtel, et le squat. Actuellement, environ 3 familles et une vingtaine d'isolés sont toujours dans ce squat insalubre et amianté.



Photos prises au squat amianté I

- >>> Pour consulter le communiqué de presse, c'est [ici](#).
- >>> Pour consulter l'article de 7sur7 Belgique, [cliquez ici](#).
- >>> Pour consulter l'article de la Libre Belgique, [cliquez ici](#).
- >>> Pour consulter l'article de RTL info, c'est [ici](#).

## COMMUNIQUE 14 SEPTEMBRE

Crise de l'accueil :

*Passons des belles paroles aux travaux pratiques*

Suite à la durée ahurissante de la crise de l'accueil (deux ans) et des différentes interventions des organisations du secteur (communiqués de presse, conférences de presse, manifestations, etc) la Ligue des droits de l'Homme, le Ciré, Médecins du Monde et le Service droit des jeunes de Bruxelles ont rédigé un communiqué de presse à l'attention du « Kern » qui se réunissait le 15 septembre. En effet, actuellement, le réseau de 17 000 places est saturé, 1000 bénéficiaires, demandeurs d'asile, familles avec mineurs ou mineurs non accompagnés vivent dans les hôtels sans accompagnement. 1000 autres personnes n'ont même pas reçu de désignation de la part du service de dispatching de Fedasil et vivent donc dans la rue. Parmi ces derniers, il y a deux à trois cents enfants non accompagnés.

>>> Pour consulter le communiqué de presse, c'est [ici](#)

## INFOS EN VRAC

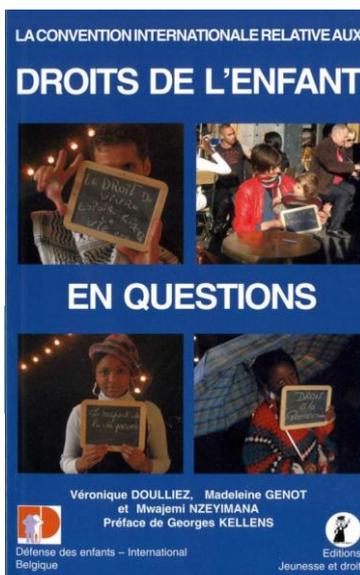
### SAVEZ-VOUS ...

#### Qu'il reste des syllabi des droits des jeunes (formation au droit des jeunes 2010)?

- Droit familial (mise à jour janvier 2010)
- Secret professionnel et déontologie (mise à jour avril 2010)
- Mineurs étrangers non accompagnés (mise à jour janvier 2010)
- Autonomie du mineur et droits sociaux (mise à jour mai 2010)
- Aide sociale (mise à jour juin 2010)

>>> Pour plus d'infos contactez Cécile Mangin (Jeunesse et droit) au 02/209.61.65 ou à l'adresse [cm@sdj.be](mailto:cm@sdj.be).

#### Que DEI a publié un ouvrage entièrement consacré aux droits de l'enfant ?



« La Convention Internationale relative aux droits de l'enfant en questions », tel est le titre de cet ouvrage, qui en est à sa troisième édition revue, corrigée et complétée, destiné aussi bien aux enfants, parents, enseignants

qu'aux travailleurs sociaux ou juristes. Une vulgarisation des textes juridiques afin qu'ils soient à la portée de tous était l'objectif des auteurs. « *Les auteurs ont réussi ce qui est le plus difficile pour un spécialiste : communiquer, non à des collègues en langage codé, mais à ceux qui aspirent à comprendre, sans évidence, hors du cénacle de "ceux qui savent"*. En bref un outil indispensable.

>>> Pour plus d'infos cliquez [ici](#)

>>> Pour les achats en grande quantité, contactez [bvk@sdj.be](mailto:bvk@sdj.be), et en petite quantité [jdj@skynet.be](mailto:jdj@skynet.be).

## Que Paris Match Belgique a publié une enquête éloquente sur « les enfants du trottoir » ?

>>> Pour consulter la première partie de l'enquête Paris Match menée avec le soutien du fonds pour le journalisme en Communauté française « les enfants du trottoir », [cliquez ici](#).

>>> Pour consulter la deuxième partie de l'enquête Paris Match sur « les enfants du trottoir », ceux qui basculent dans la criminalité et la prostitution, [cliquez ici](#)

## Qu'en Belgique, une personne sur dix est analphabète ?

C'est la raison pour laquelle, l'ONE a décidé de s'adapter à ce public. L'Office national de la naissance et de l'enfance (ONE) en collaboration avec Cera a publié fin juin 2010 des fiches illustrées traitant de la parentalité. Le sommeil, l'allaitement, la grossesse etc. figurent parmi les thèmes abordés. Cette série de fiches pratiques sont destinées principalement aux personnes peu familiarisées avec le français (analphabètes). Cet outil permettra aux intervenants de première ligne de l'ONE de mieux travailler avec ces publics.

>>> Pour plus d'informations cliquez [ici](#)

## Que la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente a déménagé ?

La ligue est désormais installée au 2, rue de la Fontaine à 1000 Bruxelles. Vous pouvez cependant toujours les contacter au 02/512.97.81 OU au 02/511.25.87.

>>> Pour plus d'info sur la ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente cliquez [ici](#)

## Qu'Infor Jeunes Laeken a aussi une nouvelle adresse ?



Depuis le 1<sup>er</sup> août, Infor Jeunes a largué les amarres au Boulevard Emile Bockstael, 360 D à 1020 Bruxelles. Leurs numéros de téléphones sont inchangés.

>>> Pour plus d'info sur Infor Jeune Laeken cliquez [ici](#)

## Que le CIRE organise un programme d'information sur le retour au pays d'origine ?



Le CIRE (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers) mène un projet à destination des migrants « en séjour irrégulier », aux demandeurs d'asile en attente d'un statut ou aux demandeurs d'asile dont la demande a été refusée. Si vous êtes dans l'une de ces situations et que vous envisagez un éventuel retour au pays d'origine ou que vous manquez d'informations sur vos droits, le CIRE organise des séances d'info et d'accompagnement au projet de retour au pays d'origine. Ce projet se décline en trois volets : 1) des séances d'informations générales, 2) des groupes de réflexions

3) des groupes de paroles. « Offrir un accompagnement de qualité aux personnes intéressées par un éventuel retour au pays d'origine, afin qu'elles puissent aboutir par elles-mêmes à une décision réfléchie quant à cette alternative » : voici l'objectif principal du CIRE.

>>> [EN SAVOIR PLUS](#)

## Ce qu'est le projet MENAMO ?

MENAMO, c'est quoi ? MENA+AMO : **Mena** : Mineurs Etrangers Non Accompagnés, ils se retrouvent à la rue, seul, en Belgique. Souvent, ils sont fragilisés par les situations par lesquelles ils sont passés. Pas de logement, d'aide sociale, de titre de séjour, d'école, bref sans futur. **AMO** : Service d'Aide en Milieu Ouvert subventionné par la Communauté française pour offrir à tout mineur qui en fait la demande, une aide individuelle gratuite et adaptée, pour l'aider et l'informer face aux difficultés qu'il traverse. Actuellement, 25 AMO sont partenaires du projet MENAMO. Ces différents services sont dès lors préparés à informer, aiguiller, aider et soutenir ces MENA en leur offrant un accueil « point de contact » et un accompagnement actif. Aussi, les ASBL qui souhaitent participer à ce partenariat, peuvent bénéficier de formations et supervisions spécifiques afin d'exercer au mieux leurs missions d'aide individuelle et d'action communautaire à l'égard des MENA. Le Service droit des jeunes de Bruxelles est partenaire MENAMO et vous invite à vous informer sur ce projet.

>>> Pour plus d'infos sur « MENAMO », Aïcha ASBL, Anne Graindorge [aicha\\_asbl@yahoo.fr](mailto:aicha_asbl@yahoo.fr) ou [anne.aichaasbl@yahoo.fr](mailto:anne.aichaasbl@yahoo.fr) – 0491/08.13.32.

## Que Mentor-Escale ouvre 6 nouvelles places en logement de transit communautaire ?

En novembre 2010, Mentor-Escale avec le soutien de l'Aide à la Jeunesse en Communauté française et en collaboration avec le CPAS de Forest, lancera un projet pilote de logements communautaires de transit. Grâce à ce dispositif, les mineurs étrangers non accompagnés, relevant de l'Aide à la jeunesse, bénéficieront d'un

19

logement, ainsi que d'un encadrement social, éducatif et psychologique adéquat. En novembre 2010, Mentor-Escale ouvrira quatre places et dès janvier 2011 deux places supplémentaires.

>>> Si vous souhaitez consulter les conditions pour introduire une demande, surfez sur [www.mentorescale.be](http://www.mentorescale.be).

## Ce qu'est le CBAR ?

Le CBAR est un partenaire officiel de la Délégation à Bruxelles du HCR, il coordonne un programme de regroupement familial avec le siège principal du HCR de Genève, les délégations régionales du HCR, les ONG concernées, les autorités compétentes concernant la délivrance de visas et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Ce programme a pour but de regrouper les réfugiés reconnus en Belgique. En effet, les membres de la famille de réfugiés reconnus font parfois face à des situations très difficiles, il est donc important que ces personnes rejoignent leurs familles en Belgique. Cependant les réfugiés manquent la plupart du temps de ressources pour mettre en place ce regroupement, c'est pourquoi le CBAR essaye en collaboration avec l'ensemble des acteurs énumérés ci-dessus et un grand nombre d'ONG actives dans ce domaine de trouver des solutions concrètes afin de faciliter cette tâche.

>>> [EN SAVOIR PLUS](#)

## Qu'il existe un site entièrement consacré au thème de la fugue ?

Fugue.be est un site qui s'adresse aux jeunes, aux familles, parents, professionnels et toute personne concernée par ce phénomène de société. Sur ce site vous pouvez poser des questions online, trouver des infos théoriques sur la fugue comme ses raisons, les statistiques en Belgique, des adresses de services d'aide, encore des témoignages. Finalement vous y trouverez aussi la brochure téléchargeable « La fugue...et après ? » réalisée par SOS JEUNES-QUARTIER LIBRE, qui aborde ce phénomène à travers 10 questions fréquemment posées par les parents.

>>> Pour plus d'infos sur la fugue, surfez sur <http://www.fugue.be>

>>> Pour télécharger la brochure « La fugue...et après ? » [cliquez ici](#)

## Que le CADE a célébré ses dix ans ?

Le CADE (Centre for Adolescents in Exile) occupe une aile du Petit-Château ; il est spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des mineurs non-accompagnés. Ce centre encadre depuis 10 ans les MENA arrivés sur le territoire belge. Actuellement quarante jeunes y vivent et sont supervisés et accompagnés quotidiennement par des éducateurs et assistants sociaux. Le CADE est l'un des 10 centres d'accueil fédéraux spécialisés dans l'encadrement des jeunes. Petite quantité lorsqu'on sait que l'année passée, ils étaient 750 jeunes à demander l'asile pour seulement 420 places disponibles.

>>> Pour lire l'article [cliquez ici](#)

## Que le phénomène des mères ados est deux fois plus courant en Wallonie qu'en Flandre ?

En Wallonie, 4% des mères sont âgées de moins de 20 ans lors de leur accouchement, indique le rapport du Centre d'épidémiologie prénatale (Cepip). Un taux pour le moins surprenant lorsqu'on constate qu'il est moitié moins élevé en Flandre et supérieur à celui relevé dans la plupart des pays de l'Europe Occidentale. « Comment expliquer une telle différence entre le nord et le sud du pays ? », réponse, selon Yvon Englert, (professeur à l'ULB et président du Cepip) : par les indicateurs psychosociaux. En effet, selon ce dernier « *les divergences relevées entre la Flandre et la Wallonie rappellent le lien entre précarité et pathologies obstétricales. Il suffit de voir l'écart entre le Brabant Wallon et le Hainaut pour comprendre à quel point les revenus, le cadre de vie, l'emploi ou le logement ont une influence déterminante sur l'état de santé.* »

>>> Consulter l'article [ici](#)

## Les Services droit des jeunes

**Si vous souhaitez vous abonner/désabonner**

**Contactez : Catherine Ducat**

Service droit des jeunes - BADJ asbl

Rue Marché aux Poulets 30

1000 Bruxelles

Tel. 02/210.94.98 Fax. 02/209.61.60

[cd@sdj.be](mailto:cd@sdj.be)